

Appellations — Se base sur —> Référentiels — Attribués par —> Modes de contrôle

Charte

Engagement moral ou déclaration d'adhésion à un **cadre de référence**

Concours

Dispositif périodique qui récompense les meilleures actions parmi des candidats, selon un **cadre de référence**

Reconnaissance

Evalue généralement la pertinence d'une démarche volontaire pour l'amélioration dans un ou plusieurs **référentiels** plutôt qu'une stricte conformité.

Label

Identifie une action comme conforme à un ou plusieurs **référentiels**, notamment dans le but d'informer les usagers

Certifié

Atteste l'obtention d'une certification

Cadre de référence

Ensemble incitatif structuré, de principes, d'objectifs et/ou de lignes directrices, élaboré par une organisation, un collectif ou une institution. Dépourvu de valeur juridique ou normative légale.

Norme

Référence technique ou méthodologique, définie par un organisme de normalisation. D'application volontaire, mais exceptionnellement obligatoire.

Réglementation

Règles de droit édictées par les autorités publiques (lois, décrets, arrêtés, directives européennes), obligatoire et opposable.

Auto-évaluation

Engagement volontaire, avec un suivi autonome ou assistée

Dispositif d'évaluation non certifiant

Démarche volontaire, par un comité d'experts et/ou de pairs qui atteste du respect d'un **cadre de référence**

Certification

Audit volontaire ou obligatoire par un organisme certificateur indépendant, atteste du respect strict des critères d'un ou plusieurs des **référentiels**

Ce schéma a pour objectif de synthétiser les différents processus et outils derrière le concept général de label, pour les collectivités, selon l'interprétation de l'ARB Centre-Val de Loire. Attention il ne traite pas des règles applicables aux produits et actes d'achats. Ce schéma n'a pas de valeur juridique. Voici les textes de référence : (UE) 2024/825 et L. 121-2 à L. 121-5 du Code de la consommation français.

